



## **ARRETE N° 2025 - 449**

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

## Réservation Places de stationnement Parking du Bassin de l'Est Amicale SALMSON Dimanche 14 Septembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de l'Amicale SALMSON – 3, rue des Près – 77430 Champagne sur Seine, afin, dans le cadre d'un rassemblement national de véhicules anciens, de réserver 40 places de stationnement, situées sur le Parking du Bassin de l'Est (à gauche de la Grande Roue), Le Dimanche 14 Septembre 2025, De 10h00 à 15h00,

## ARRETONS:

ARTICLE 1: Le Demandeur est autorisé dans le cadre d'un rassemblement national de véhicules anciens, de réserver 40 places de stationnement, situées sur le PARKING DU BASSIN DE L'EST (à gauche de la Grande Roue), Le DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025, De 10H00 à 15H00.

<u>ARTICLE 2</u>: Le stationnement sera interdit, sur le parking du Bassin de l'Est, partie délimitée par des barrières, à la date et horaires cités dans l'Article 1 et réservé aux véhicules anciens et quelques remorques.

<u>ARTICLE 3</u>: Des barrières et des panneaux avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques Municipaux et installés par la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 26 Août 2025, Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL